

## Commission des interventions Séance du 17 novembre 2023

Décision CDI n° 2023-24

### Lancement de la campagne ouverte et continue 2024 de subvention des projets d'Atlas de la biodiversité communale

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret du 5 juin 2023 nommant Monsieur Olivier THIBAULT en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2022-27 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** le contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 entre l'État et l'Office français de la biodiversité, signé le 18 janvier 2022 ;
- ▶ **Vu** le programme d'intervention 2023-2025 de l'Office français de la biodiversité approuvé par la délibération n° 2022-25 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

## ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve le lancement de la **campagne ouverte et continue 2024 de subvention des projets d'Atlas de la biodiversité communale**, dans les conditions précisées dans le rapport présenté par le Directeur général.

## ARTICLE 2 :

La Commission des interventions fixe le montant maximum de la contribution financière de l'OFB à la campagne ouverte et continue 2024 de subvention des projets d'Atlas de la biodiversité communale mentionnée à l'article 1, à **15 000 000 € nets de taxe**.

## ARTICLE 3 :

Le Directeur général est autorisé à mettre définitivement au point et à publier le règlement de la campagne ouverte et continue 2024 de subvention des projets d'Atlas de la biodiversité communale mentionnée aux articles précédents.

Le Directeur général délégué aux ressources,  
chargé du secrétariat de la  
Commission des interventions,



Denis CHARISSOUX

La Présidente  
de la Commission des interventions,



Sandrine ROCARD